***EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBÉRATIONS DU CONSEIL***

***MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OZENX-MONTESTRUCQ***

***NOMBRE DE MEMBRES******SEANCE DU 19 juillet 2021***

|  |  |
| --- | --- |
| ***En exercice******Présents******votants***  *11 10 10*  ***Date de convocation****: 12 juillet 2021*  ***Date d’affichage****: 12 juillet 2021*  ***SECRETAIRE DE SEANCE****:*  *M. José AFONSO* | *L’an deux mille vingt et un, le 19 juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s’est réuni à la mairie d’OZENX, en séance publique, sous la présidence Alain LENGLET , Maire .* |

***PRÉSENTS****: M. Alain LENGLET, M. José AFONSO, M. Didier HOOG, M. Michel SARTHOU, Mme Gabrielle AMESTOY, Mme Céline BELLANGER ,Mme Laetitia BELLEGARDE, Mme Marie Laure CASET ,Mme Florence SANCHEZ Mme Jeanine CAMORS,*

***ABSENTS - :*** *M Vivien POUSTIS,*

1. BATIMENTS

* Les travaux de réfaction du local du cumulus endommagé par un dégât des eaux ont commencé. L’assureur GROUPAMA a transmis un chèque d’une valeur de 7331.38€.

Vote à l’unanimité pour l’encaissement de ce chèque.

* La cuisinière électrique a été installée dans la cuisine de la salle des fêtes d’Ozenx. Les tarifs de location seront revus
* Après entrevue avec le responsable de La Poste d’Orthez, la salle de Montestrucq servira pour la pause méridienne des facteurs 4 jours par semaine de 12h à 14h. Une convention de mise à disposition a été passée. Les frais de serrure (228.5€) seront remboursés sur la foi d’une facture .Le loyer est fixé à 300€ par an de date à date.

Vote à l’unanimité .

* Inauguration de la salle d’Ozenx et du parking : Un courrier a été envoyé à la préfecture pour connaitre les disponibilités de Monsieur le Préfet pour qu’il l’honore de sa présence en septembre ou octobre 2021.Monsieur le Maire suggère les noms de Joseph SARTHOU et Gilbert POEY pour ces deux ouvrages, sous réserve que les familles donnent leur accord.

1. LOGEMENTS

* Logement du presbytère : Après jugement du tribunal le 6 juillet 2021, celui-ci a ordonné l’expulsion des occupants. Ces locataires ont été condamnés à verser à la commune 9494.93€ , ainsi que la somme de 500€au titre de l’article 700 du code de procédure civile et au remboursement des dépens.

L’assureur GROUPAMA a transmis un chèque de 513€ . Cette somme couvre les frais de l’avocat qui a assisté la commune dans ce dossier.

Vote à l’unanimité pour l’encaissement de ce chèque.

1. RESEAUX

* Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de certificat d’urbanisme déposée par M VIGNASSE au niveau du chemin de DUMES . L’opération nécessitera de prévoir une extension de 95 m pour alimenter les parcelles cadastrées. La commune aura à sa charge 20% du montant des travaux.

Vote à l’unanimité.

* Défense Extérieure Contre l’Incendie : La société HEA a fait un état des lieux des dispositifs de lutte contre l’incendie présents sur la commune. Les 3 Etablissements Recevant du Public ne sont pas couverts, de même que l’église et l’école de Montestrucq. Sur 22 exploitations agricoles, 2 sont couvertes.

La bâche à incendie de 60m3 posée en 2019 est insuffisante elle aussi. Néanmoins, une solution existe pour sa bonne utilisation.

HEA va proposer un projet échelonné sur plusieurs années.

* La FIBRE : En prévision de l’installation des câbles de La FIBRE, une première liste de courriers a été envoyée pour l’élagage des arbres et des branches . D’autres suivront dans le courant de l’année.

4- FINANCES

* La Trésorerie d’Orthez propose une admission en non-valeur du budget de la commune de 46€ , qui est du fait de Orange. Elle précise qu’elle a épuisé toutes les voies de recours amiable et contentieux. La Trésorerie rappelle que la non-valeur ne vaut pas effacement de dettes, c’est un effacement comptable.

Vote à l’unanimité.

* Subvention aux associations : Un oubli avait été constaté dans la liste des associations bénéficiaires de la subvention communale : Association LILOU BEL ANGE .

Vote à l’unanimité pour un montant de 120€.

* Subvention aux étudiants : Les étudiants qui ont terminé leur scolarité 2020-2021 pourront venir s’inscrire auprès de la mairie, pour un paiement de la subvention communale versée au deuxième semestre 2021.

5-ASSOCIATIONS ET VIE COMMUNALE

* Projet classification » zone défavorisée de montagne » : La commune d’Ozenx-Montestrucq s’est associée dans une démarche groupée avec d’autres communes limitrophes, dans le but d’acquérir la classification » zone de montagne ». Le député du secteur s’investit dans cette action qui permettrait aux agriculteurs de ces communes de bénéficier de moyens supplémentaires. Il y aura une réunion d’information auprès des agriculteurs.

Dans un premier temps, il faut adhérer au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l’APGL et dans un deuxième temps signer la convention qui permettra la constitution du dossier.

Ces 2 délibérations, ajoutées en début de séance sont approuvées à l’unanimité.

* La CCLO va poser des bordures au chemin du Marges pour canaliser les eaux de ruissellement.
* La salle d’Ozenx est réservée tous les deuxième jeudis du mois à partir de septembre de 14h à 18h à juin 2022 par l’association «  Bien Vivre Chez Nous » pour des après-midi récréatives.

Fin de la séance à 20h30

**Liste des délibérations votées en séance**

**Admission en non-valeur :** *délibération n° 2021-20*

**Subvention 2021 aux associations :** *délibération n° 2021-21*

**Mise à disposition d’un local pour la pause méridienne des agents de La Poste** délibération 2021-22

**Extension de réseau:** *délibération n° 2021-23*

**Encaissement d’un chèque de sinistre :** *délibération n° 2021-24*

**Encaissement d’un chèque de sinistre :** *délibération n° 2021-25*

**Adhésion au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme :** délibération n° 2021-26

**Projet classification « zone défavorisée montagne » :** *délibération n° 2021-27*